



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.01.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 mars 2025
Date d'affichage : 12 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-neuf mars à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2024 budget annexe « eau ».

Monsieur le Maire expose qu'il convient, en application des dispositions de l'instructions budgétaires et comptables M49, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif pour le budget « eau ».

Le compte administratif du budget « eau » fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2024 de **106 909,56 €.**

Résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion

Excédent de fonctionnement reporté 2023	288 398,15 €
Excédent de fonctionnement 2024	106 909,56 €
Résultat 2024 en section d'investissement	-376 018,98 €
Report de l'excédent 2023 en section d'investissement	515 162,03 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	- 184 382,00 €
Solde d'exécution section d'investissement 2024	- 45 238,95 €
Besoin de financement	45 238,95 €

Affectation du résultat

Affectation au R1068	45 238,95 €
Report en fonctionnement au R002	350 068,76€

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11.

Considérant la nécessité de combler le besoin de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **AFFECTE** le résultat de clôture 2024 à hauteur de **45 238,95 €** à la section d'investissement pour combler le besoin de financement, **350 068,76 €** sont maintenus en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Nathalie FORM